

REVUE MANUFACTURIERE.

RAPPORT DU MINISTRE D'AGRICULTURE
SUR LA CHAMBRE DES ARTS ET MANU-
FACTURES DU BAS-CANADA.

Je signalerai d'une manière spéciale à Votre Excellence les conditions dans lesquelles existent les chambres des arts et manufactures du Haut et du Bas-Canada. Ces chambres furent créées par la législature dans le but formel d'encourager et de développer l'éducation des classes ouvrières dans les arts utiles; mais il est fort regrettable que les opérations de la Chambre du Bas-Canada aient été paralysées par des embarras financiers qu'on aurait dû, depuis longtemps, faire disparaître.

L'organisation prescrite par le statut 20 Victoria, chapitre 32 est éminemment défectueuse et exige des amendements; mais les Chambres elles-mêmes et le public en général semblent d'opinion que les entraves résident moins dans l'organisation légale que dans l'insuffisance des octrois annuels par le Parlement. La loi est certainement très-générale et s'applique aux musées d'industrie, aux écoles de dessin, aux écoles du soir pour les apprentis et les adultes, aux bibliothèques publiques d'ouvrages traitant de la mécanique, etc, etc. Il est démontré aujourd'hui qu'avec \$4,000 par année la loi pourrait être mise à exécution dans tous ses détails; il est donc fort surprenant que la plainte continuelle que les Chambres des arts et manufactures adressent au département se résume toujours comme suit:— "Augmentez nos fonds et nous vous donnerons des rapports conformes aux premières intentions de la législature."

Bien que ces réclamations me semblent très-plausibles, je ne saurais admettre que des institutions de ce genre doivent dépendre uniquement des subventions que la législature peut accorder. En Angleterre, dont l'exemple est constamment cité par les réclamants, ces institutions sont maintenues principalement par des souscriptions locales, et les octrois parlementaires ne forment qu'une petite partie de leurs ressources. Ce fait existe pour les instituts d'artisans, les écoles de sciences pratiques, les écoles du soir et les écoles de dessin. Il est vrai que le gouvernement Anglais ne reste pas oisif à cet égard; son comité du conseil de l'instruction publique, son département des sciences et des arts ont fait beaucoup pour le développement des arts et manufactures depuis le jour où l'état fut invité, en 1851,

à s'occuper de ces importantes questions. Le gouvernement Canadien devrait certainement faire plus dans ce sens, mais, sans la coopération assidue des localités, il n'atteindra jamais des résultats satisfaisants.

Une autre raison pour laquelle les chambres des arts et manufactures méritent une attention spéciale, est le développement extraordinaire de tous nos intérêts manufacturiers depuis quelques années. Lorsque nous aurons des statistiques complètes du capital et de la main-d'œuvre engagés dans nos manufactures,—comme il y a lieu de l'espérer d'après les courageux et intelligents efforts du bureau des statistiques.—il y aura plus qu'une opinion sur l'importance de notre industrie, et la nécessité d'augmenter les ressources et les pouvoirs des chambres des arts et manufactures.

LA CHAMBRE DES ARTS ET MANUFACTURE
DU BAS-CANADA ET L'INSTITUT DES ARTISANS
CANADIENS DE MONTREAL.

DES longtemps nous nous sommes élevés contre l'exclusivisme mis en pratique par la Chambre des Arts et manufactures du Bas-Canada au détriment de l'élément français. Depuis 1857 les deux tiers de la population du Bas-Canada ont été sans représentation dans cette Chambre chargée de promouvoir les intérêts manufacturés de toute notre section de la Province. Nous n'avons pas besoin d'insister sur les conséquences nécessaires d'un pareil système, nous en avons assez souffert pour en être informés. Pas un cent des \$2,000 votés annuellement par la législature pour l'éducation de nos artisans n'a profité à l'élément français de notre population. Pas un livre français n'a trouvé place dans la bibliothèque de la Chambre des Arts, en un mot nous avons été complètement et systématiquement ignorés, aucun effort n'ayant été fait pour réveiller l'attention ou l'apathie de nos compatriotes indifférents. Aujourd'hui l'impopularité dont est frappée si justement, cette corporation, est menaçante; le Parlement, loin de lui voter les subsides nécessaires, veut détruire une organisation qui, dans sa composition, ignore les deux tiers de la population pour laquelle elle a été créée. Cet état de chose est regrettable et il faut au plus tôt y porter remède, en déléguant à la Chambre des Arts un certain nombre de membres. C'est dans ce but que l'Institut des Artisans Canadiens